

Compte Rendu de la Réunion 18 / 11 / 2016

❖ **Prise de parole Carrefour (principaux points évoqués par la DRH)**

L'évolution économique des hypermarchés Carrefour SAS est en baisse face à ses concurrents, et d'une manière générale par rapport au secteur de la distribution. Carrefour Hypers ne s'en sortira pas avec des mesurette, il faut revoir notre concept... celui de Villiers en Bière serait, selon la direction celui qui permettrait de redresser le chiffre des Hypers Carrefour.

Le produit frais sera le moteur de notre évolution. Les idées développées à Villiers sont à déployer, dans la mesure du possible, dans les autres établissements.

Toutes les enseignes concurrentes, Leclerc, Auchan, les supermarchés, et la proximité ouvrent régulièrement, sans contrainte, tout autour de nos établissements et incitent Carrefour à réajuster sa position sur le sujet.

Carrefour détaille sa position et sa volonté d'organiser les ouvertures du dimanche matin :

1) Le principe du repos dominical serait maintenu dans la convention collective

2) Il serait fait appel à des volontaires et des embauches seraient réalisées pour constituer des équipes dédiées (article L3132.13 du code du travail)

Les équipes dédiées seraient constituées avec des étudiants. Les salariés volontaires des magasins concernés seraient prioritaires.

3) Carrefour s'engagerait à respecter le volontariat de manière absolue.

L'expression claire et affirmée des salariés serait requise et recueillie de manière non équivoque par une méthode qui reste à définir.

Il serait prévu que les volontaires aient la possibilité de changer d'avis.

Le contrôle du respect du principe du volontariat absolu serait prévu au niveau du magasin par l'intermédiaire d'une instance représentative du personnel.

Une commission paritaire de contrôle du suivi de ces pratiques serait constituée au niveau national.

4) Des contreparties (qui restent à définir) seraient proposées en matière de paiement et de majoration.

Un système d'épargne temps serait également proposé.

(Vous trouverez en annexe le document présenté en séance par la direction)

❖ **1^{ère} Prise de position FGTA-FO Carrefour**

Aujourd'hui, la loi Travail, combattue par FO et soutenue par d'autres, remet en cause potentiellement tous les accords protecteurs négociés au niveau des branches professionnelles, et demain dans les entreprises. De nombreux droits des salariés vont être remis en cause et renégociés localement.

Nous l'avons constaté très clairement au fil des années, le commerce est un secteur qui a subi d'importantes transformations : élargissement des heures d'ouvertures des magasins, accroissement du

travail de nuit, précarisation des contrats de travail, toujours plus de flexibilité, assouplissement des règles du travail, automatisation, e-commerce, franchise, etc.

Le principe même du repos dominical a lourdement été assoupli. Ouvrir le dimanche matin pour certaines enseignes, ou faire travailler du personnel durant toute la journée pour d'autres pendant toute l'année est devenu courant.

Que ce soit dans les supers, les hypers petits et grands ou les plus petits commerces, la problématique du travail le dimanche est aujourd'hui omniprésente. Le même constat peut être fait en ce qui concerne les heures d'ouverture élargies, les nocturnes, etc.

La pression est forte pour les salariés qui voient jour après jour leur flexibilité augmenter... Les employeurs, quand à eux, en demandent toujours plus.

La FGTAFO l'a inlassablement répété : elle est contre le principe du travail le dimanche. Pour FO, cette journée devrait rester une journée placée sous le signe du repos pour tous les salariés. Suite à l'évolution de la société, et aux diverses pressions, la loi a peu à peu été ajustée, elle autorise aujourd'hui de plus en plus et sous plusieurs formes, le travail dominical.

Pour la FGTAFO, toute décision d'instaurer du travail le dimanche au sein d'une entreprise du commerce doit être limitée, justifiée, strictement encadrée. Elle doit être aussi négociée avec les organisations syndicales, afin que des compensations satisfaisantes soient définies. N'oublions pas que de tels changements ont un impact très important sur la vie privée des travailleurs.

Pour la FGTAFO, il n'est pas question de brader le repos dominical. Pour cela, plusieurs principes fondamentaux doivent être respectés. Et la FGTAFO veillera à ce qu'ils le soient !

- Le principe du volontariat doit être absolument garanti.
- Le temps travaillé le dimanche doit maintenir le minima de majoration à 100%
- Le travail du dimanche doit être compensé, payé ou épargné au choix des salariés
- Le travail du dimanche doit permettre de créer des emplois
- L'ouverture le dimanche ne doit pas dégrader encore plus les conditions de travail

Après des débats entre la direction et les autres organisations syndicales, auxquels les représentants FO se sont abstenus de participer, la délégation FO a fait une deuxième intervention.

❖ 2^{ème} Prise de position FGTA-FO Carrefour

En cette fin de réunion, face à un projet somme toute assez sommaire, d'ouverture du dimanche matin, le syndicat FO Carrefour n'aura pas de proposition construite à formuler en l'état.

Notre syndicat attend de la part de la direction un projet de texte bien plus précis et explicite, qui permette de formuler des revendications.

FO souhaite connaître les propositions détaillées de la direction en terme de :

- Justifications économiques et concurrentielles pour la détermination et le suivi des magasins amenés à ouvrir le dimanche matin
- Moyen de contrôle sur le choix et la liste des magasins concernés
- Rémunération et majoration proposées
- Qualification des postes proposés
- Organisation du travail des équipes dédiées prévues le week-end
- Organisation du travail des équipes, en semaine normale, impactées par des ouvertures dominicales
- Modalités de mise en place du volontariat, contrôle et changement d'avis
- Liste des contreparties proposées pour les volontaires
- Qualité de service rendu aux clients
- Autres propositions que ferait la direction

Pour la FGTAFO, trois points d'importance devraient être pris en compte et étudiés

1) La réalité vécue dans les hypermarchés Carrefour SAS ouvrant actuellement le dimanche matin, remontée par les délégués FGTAFO concernés, n'est pas conforme aux éléments que la direction évoque. **Comment ces conditions vont elles évoluer pour les salariés de ces magasins ?**

2) Ce projet de travail dominical, qui prévoit de faire appel uniquement à des volontaires, pourrait ou devrait impacter des accords existants, notamment ceux concernant la polyvalence et la poly-activité, ou bien les accords seniors, contrat de génération ou aménagement de fin de carrière, mais aussi ceux liés au travail à temps partiel.

Que proposerait la direction sur ce sujet ?

3) Les délais de réflexion et de consultation prévus pour cette négociation sur le travail du dimanche ne sont pas suffisants face à l'enjeu important de cette négociation. D'autre part, ils ne permettront pas la concertation nécessaire et suffisante des représentants de notre syndicat.

Le syndicat FGTAFO Carrefour demande une révision de ce calendrier



LA DELEGATION FGTA-FO :

Julie Rouil (Niort)

Brigitte Penne (DSC FO Carrefour Hypers SAS)

Dominique Moualek (Carrefour Chamnord)

Michel Enguelz (Délégué de Groupe FO)

